

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE2657

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 12

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« en vue de les investir dans l'intérêt de ces derniers et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que les GFAI n'aient pas pour principale vocation l'enrichissement des actionnaires et à rappeler qu'à l'origine, la motivation des propriétaires fonciers est avant tout patrimoniale.